



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dates de paiement des pensions de retraite du régime général

Question écrite n° 13204

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère interroge M. le ministre du travail et des solidarités sur les dates de paiement des pensions de retraite du régime général. Les fonds seraient transmis aux établissements bancaires le 9 du mois, permettant de régler aux citoyens soit à cette date, soit assez vite les pensions leur revenant. Les bénéficiaires font observer que dans la vraie vie, beaucoup de prélèvements sont domiciliés en début de mois, d'où un décalage désagréable pour les retraités dont les prélèvements mensuels interviennent souvent avant la date du paiement de la retraite. Il lui demande si les modalités de rapprochement pourraient être envisagées, permettant de faciliter la vie des concitoyens entre le 1er le 9 ; sans demander une anticipation au premier du mois, même si les retraités sont informés que c'est la date du paiement dans le système alsacien, un rapprochement serait le bienvenu.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnecarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13204

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1629